

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 52

présenté par

M. Dharréville, M. Bruneel, M. Brotherson, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 8

I. – À la deuxième ligne de la seconde colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au montant :

« 93,8 »

le montant :

« 92,8 ».

II. – En conséquence, à la troisième ligne de la même colonne du même tableau, substituer au montant :

« 90,0 »

le montant :

« 91,0 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les hôpitaux, toujours en première ligne pour faire face à la crise sanitaire, doivent bénéficier de financements supplémentaires pour ouvrir des lits et embaucher du personnel. Le Ségur de la Santé n’a prévu que la réouverture de 4000 lits sur demande des hôpitaux et la création de 15 000 postes. Ce n’est pas suffisant quand on sait que 7600 lits ont été fermés depuis 2017 et qu’il est nécessaire de créer 35 000 postes d’infirmiers et d’aides-soignants pour assurer le fonctionnement de 12 000 lits de réanimation pour faire face à la crise sanitaire.

Le présent amendement propose donc une nouvelle répartition de l'ONDAM en réduisant l'enveloppe destinée aux soins de ville pour augmenter les moyens en faveur des hôpitaux d'1 milliard d'euros supplémentaires.